

République Démocratique du Congo  
Ministère de la Santé  
Secrétariat Général



Cellule de Gestion des Projets et Marchés  
Publics  
CGPMP-MSP

## Avis de préqualification

*N° 001/DSP/MSP/HGR/HK/03/2021*

### CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE DU HAUT-KATANGA

Date de l'avis : 04 mars 2021  
Date de dépôt des offres : 24 avril 2021

1. La République Démocratique du Congo vise dans le cadre de son programme du Gouvernement, le recours au contrat de délégation de service public portant obligatoirement sur un service public et prenant la forme de concession, afin d'assurer une gestion rationnelle de certains services publics. A ce titre, le Ministère de la Santé veut céder à un partenaire privé la **gestion et l'exploitation de l'hôpital Général de Référence du Haut-Katanga situé dans la ville de Lubumbashi, Haut-Katanga** en République Démocratique du Congo ; Site comprend sept bâtiments aux Descriptions reprises à l'Annexe A ci-Dessous.
2. Le présent avis de préqualification est lancé conformément à la loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé pour une sélection devant aboutir à une liste restreinte.
3. Il est ouvert aux entreprises ou groupement d'entreprises éligibles à même de pouvoir gérer, et exploiter l'ouvrage mis à leur disposition afin d'en assurer l'entretien et la maintenance à des fins médicales et sociales.
4. Aux termes de la sélection les candidats sélectionnés se verront invités à soumettre leurs offres en vue de la sélection d'un partenaire qui se verra confier pour une durée de 10 ans, une mission globale ayant pour objet :

- Garantir une gestion générale, saine et efficace de l'établissement basée sur la performance
  - Assurer la maintenance continue de l'ouvrage et ses dépendants
  - Assurer continuellement les soins de santé de qualité aux malades
  - Garantir le rayonnement tant national que provinciale de l'hôpital
5. Le Site est localisé dans la ville de Lubumbashi, Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

## 6. Critères de **qualification**

Pour être qualifiés et figurer sur la liste restreinte, les candidats devront obligatoirement remplir l'ensemble des critères juridico-administratifs, techniques et financiers définis ci-Dessous.

### *a) Critères juridiques et administratifs*

- Existence juridique selon nature de l'entité (statuts, numéro registre de commerce etc.). En cas de groupement, tous les membres du groupe doivent avoir l'existence juridique selon leurs statuts respectifs. Un acte de groupement doit être signé par les membres du groupement et joint à l'offre ;
- Avoir les autorisations requises d'exercer les activités liées à leur objet et à l'appel d'offres.

### *b) Critères techniques*

- Avoir participé à la réalisation d'au moins un (1) projet de gestion hospitalière à succès en RDC, dans un pays d'Afrique Sub-saharienne ;
- Disposer des compétences avérées en gestion hospitalière ;
- Être une structure avec Des collaborateurs qui ont été présents ou ayant développé Des activités similaires dans au moins deux (2) pays d'Afrique Sub-saharienne ou du monde ;
- Être un opérateur avec des collaborateurs avec au moins dix (10) ans d'expérience ou être capable de s'associer avec Des partenaires remplissant ce critère ;
- Être en mesure de fournir au moins deux (2) attestations ou Des preuves qui établissent que les collaborateurs du candidat ou Des partenaires ont eu à respecter le cahier Des charges qui leur incombaient dans un contrat similaire ;
- Avoir participé à la gestion hospitalière et la maintenance d'au moins un (1) projet de structure de santé similaire durant les dix dernières années ;
- Toutes autres informations jugées utiles.

### *c) Critères financiers*

- Être une personne morale ou un groupement dont le montant de fonds propres combinés atteint un minimum de USD 10.000.000 (dollars américains dix millions) au 31 décembre 2019.



7. Les critères de préqualification permettent de procéder à la sélection. Seuls les soumissionnaires ayant répondu aux critères minimums de qualification susmentionnés seront invités à soumissionner.

8. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation en vue de retenir les meilleurs candidats sont les suivants :

N°	Critères	Points
1.	Critères juridiques et administratifs	20
2.	Critères techniques	40
3.	Critères financiers	40
4.	<b>Total</b>	<b>100</b>

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après **Concession INRB, croisement des avenues Huilerie et Tombal baye, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa** ; contre paiement non remboursable de **250,00 USD**, payables à la caisse de la CGPMP-MSP contre le reçu.

10. Les dossiers de candidatures à la pré-qualification rédigées en langue française devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard le 24 avril 2021 et porter clairement la mention « Dossier de candidature pour Contrat de concession GESTION ET EXPLOITATION DE L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE DU HAUT-KATANGA » offres doivent parvenir par le courrier traditionnel sous plis fermé au plus tard le 24 avril 2021 à 12 heure, heure de Kinshasa (TU+1), à l'adresse ci-dessous :

*Ministère de la Santé  
Kinshasa / Gombe – République Démocratique du Congo  
Secrétariat Permanent de la CGPMP  
Cellule de Gestion de projets et Marchés publics du ministère de la santé, sis au  
croisement Huileries/ Tombalbaye (Concession INRB)*

11. Le site peut être visité par les Candidats intéressés du lundi au vendredi de 9h à 15h (Visite libre). Une conférence préalable au dépôt Des offres est prévue le 01 avril 2021 à 12 heure. Les détails pratiques de cette conférence seront communiqués aux Candidats intéressés ayant obtenu le dossier pré-qualification.

Pour l'Autorité Contractante

Dr YUMA RAMAZANI Sylvain

Secrétaire General à la Santé